



# Feuille de route Tabac

## Guide pratique pour l'ancrage de la **prévention** du tabagisme dans les **communes**

Corinne Caspar et Sandra Kull

Août 2010

Ce guide pratique peut être téléchargé à cette adresse:  
[www.communes-en-sante.ch](http://www.communes-en-sante.ch)

## L'importance de la prévention du tabagisme dans les communes

La promotion de la santé et la prévention dans les communes constituent un pilier incontournable de la politique de santé en Suisse. De fait, c'est en combinant les trois niveaux complémentaires communal, cantonal et fédéral, qu'il est possible de mettre en place les conditions optimales d'une politique proche de la population, notamment en matière de prévention. A l'échelle communale, les conditions structurelles jouent un rôle primordial: qu'elles soient d'ordre social, juridique ou économique, elles contribuent durablement à endiguer l'apparition de problèmes et à promouvoir la santé.

La violence, le vandalisme et les déchets sur la voie publique constituent de brûlants sujets d'actualité dans les communes. En revanche, le tabagisme représente une problématique de longue haleine, qui mobilise en permanence les familles, les écoles, les associations sportives, les employeurs, les commerces, etc., qu'il s'agisse de permettre aux enfants et aux jeunes de se développer dans un environnement sans tabac, d'empêcher les citoyens de commencer à fumer ou de créer des espaces de travail sans tabac.

### **Le rôle des communes dans la prévention du tabagisme**

C'est précisément parce que la prévention du tabagisme n'est pas toujours une priorité que les communes endossent dans ce domaine un rôle local important en matière de coordination, de direction et de mise en œuvre de mesures.

- Le fardeau que représente la consommation de tabac reste important, notamment au vu des maladies qui en découlent et des décès précoces.
- C'est sur le terrain, c'est-à-dire à l'échelle des communes, qu'il est possible de toucher directement les personnes dans leur quotidien, par exemple à l'école, sur leur lieu de travail, dans les cabinets médicaux ou dans les espaces de loisir.  
Aussi, lorsque les communes créent sur le terrain des conditions qui permettent de promouvoir des espaces de vie sans tabac, elles protègent leurs habitants contre le tabagisme passif et contribuent à ce que l'absence de tabac soit considérée comme la norme. De plus, elles aident ainsi directement leurs habitants à ne pas ou à ne plus consommer de tabac.
- Les nouvelles législations cantonales et nationale confèrent à la prévention du tabagisme dans les communes une importance accrue. L'ancrage de mesures structurelles facilite la mise en œuvre et le contrôle des nouvelles directives dans les communes, lesquelles réglementent la protection contre le tabagisme passif, la vente aux mineurs, de même que la publicité.

La prévention du tabagisme dans les communes repose notamment sur une collaboration contractuelle entre les principaux acteurs et sur le soutien de la sphère politique. Ce n'est qu'ainsi que la prévention du tabagisme peut contribuer à ancrer durablement la promotion de la santé et la prévention dans les communes.

**Projet pilote  
(2008 – 2010)  
Prévention du  
tabagisme au niveau  
communal**

Ces dernières années, afin de soutenir les communes dans leur travail, les principes et les normes pertinentes d'une prévention du tabagisme efficace dans les communes ont été définis dans le cadre du projet pilote national mené entre 2008 et 2010, intitulé **Prévention du tabagisme au niveau communal**. Ces principes et ces normes ont été développés et éprouvés sous la direction du **centre de compétences suisse en promotion de la santé et prévention RADIX**, et avec le soutien financier du Fonds de prévention du tabagisme dans **15 communes** réparties dans quatre cantons (Berne, Fribourg, Vaud et Zurich).

En collaboration avec **l'Association suisse pour la prévention du tabagisme**, **Santé bernoise**, **CIPRET-Fribourg**, **CIPRET-Vaud** et **Züri Rauchfrei**, nous avons pu rassembler un savoir-faire spécifique et axé sur les conditions locales.

**Feuille de route  
Tabac: guide pratique  
pour la mise en œuvre  
dans les communes**

La Feuille de route Tabac repose sur plusieurs expériences, celles de la direction du projet pilote national, des structures spécialisées cantonales et régionales, des projets des communes, notamment en matière de mise en œuvre, puis sur **la documentation des projets** et enfin sur **l'évaluation scientifique externe**.

La Feuille de route Tabac constitue un guide de pratiques éprouvées pour une prévention efficace et durable du tabagisme aux niveaux communal et cantonal. Elle s'adresse aux représentants des cantons et des communes, ainsi qu'aux professionnels de la prévention.

La Feuille de route Tabac se propose de soutenir le développement concret d'une prévention du tabagisme efficace et durable dans les communes. Elle décrit très clairement un certain nombre de normes importantes et propose des principes éprouvés pour la planification, la mise en œuvre et l'ancrage des mesures.

Les lectrices et lecteurs intéressés, spécialistes ou non, y trouveront également des connaissances de base sur le tabagisme, ainsi qu'une rapide présentation des lois cantonales et nationales actuellement en vigueur.

Pour une recherche plus ciblée, vous pouvez directement cliquer sur les thèmes suivants dans la version électronique:

- **Les six étapes d'une prévention du tabagisme efficace dans les communes**
- **Succès de la mise en œuvre des mesures sur le terrain – facteurs positifs et négatifs**
- **Instruments et outils**
- **Le tabac, un facteur de risque pour la santé**
- **Changement de paradigme dans la politique de lutte contre le tabac**
- **Etat actuel de la politique de prévention du tabagisme dans les cantons et à l'échelle fédérale**
- **Bibliographie**

## Les six étapes d'une politique de prévention du tabagisme efficace dans les communes

Vous trouverez ci-dessous une description détaillée de la manière de mettre en œuvre des mesures de prévention du tabagisme au niveau communal.

Outre une **description des facteurs positifs et négatifs** influant sur la mise en œuvre des mesures, ainsi que **des instruments et outils** éprouvés, cette feuille de route propose aux communes et aux experts des conseils qui ont fait leur preuve, destinés à les accompagner lors de la mise en place concrète d'une stratégie de prévention efficace et durable du tabagisme.

### Procédure type de prévention du tabagisme au niveau communal

Les conditions structurelles et politiques des villes et des communes jouent un rôle extrêmement important pour une promotion de la santé et une prévention durables au niveau communal. Le modèle scientifique de Policy-Cycle (voir par ex. Brewer & de Leon, 1983), qui explique le déroulement des processus de prise de décision politique, s'applique ici pleinement.

Lors du développement d'une politique de promotion de la santé et de prévention, ce modèle permet de structurer les processus mis en place par la commune, et ce dans le but d'ancrer durablement sur les plans politique et structurel les problématiques liées au tabac ou à d'autres questions similaires (alcool, déchets sur la voie publique, intervention précoce, activité physique / alimentation, etc.). En outre, une planification minutieuse et systématique doit permettre d'atteindre les objectifs définis et d'affecter les ressources, souvent limitées, là où elles auront le plus d'effet (voir Loss et al., 2008).

Pour la planification et la mise en œuvre d'une politique de prévention locale qui définit une position de base, des stratégies de résolution de problèmes et des plans d'action (voir Grunow & Grunow-Lutter, 2000; Aguirre-Molina & Groman, 1996), nous avons retenu une procédure en six étapes qui a fait ses preuves. Elle est présentée en détail ci-dessous (voir Roth, Jordi & Meyer, 2007). Il faut toutefois noter qu'il s'agit d'un modèle type qui doit toujours être adapté aux conditions locales.

1. Définition de l'agenda
2. Constitution d'une structure: formation d'un groupe de travail
3. Analyse de la situation et rapport
4. Elaboration et définition d'un plan de mesures
5. Mise en œuvre du plan de mesures
6. Ancrage du plan de mesures dans la commune

## 1) Définition de l'agenda

Le conseil communal décide du développement d'une stratégie de prévention du tabagisme dans la commune dans le cadre du projet « Prévention du tabagisme au niveau communal » et confie cette mission à une direction de projet.

Les objectifs, les responsabilités de chacun au cours de la procédure prévue, les ressources, notamment financières, ainsi que le calendrier doivent être définis.

## 2) Constitution d'une structure

### Direction

La direction du développement d'une stratégie de prévention du tabagisme à l'échelle communale incombe aux responsables politiques de la commune.

### Constitution et entrée en fonction d'un groupe de travail

Un groupe de travail largement étayé (groupe de projet, de pilotage ou commission) doit être composé de représentant-e-s de toutes les institutions et tous les groupes concernés de la commune (voir **Personnes et institutions clés**) et travaillant en collaboration avec des experts externes. Il sera mis en place en respectant les points suivants:

- Définir les rôles: responsabilités de la direction (y compris les remplaçant-e-s)
- Déterminer clairement le niveau de participation et le pouvoir de décision des différents membres du groupe de travail
- Cerner la position du groupe de travail (faire apparaître clairement les points communs et les différences, se débarrasser des préjugés, empêcher l'exclusion de certains membres; mettre l'accent sur la santé de la population)
- Organiser et planifier un état des lieux
- Coupler ce projet avec d'autres activités et concepts pertinents de la commune (par ex. dans le domaine de la jeunesse)
- S'assurer le soutien de spécialistes
- Elaborer un concept de communication externe et interne
- Réglementer l'usage et la protection des données personnelles

Les tâches du groupe de travail sont notamment les suivantes:

- Etude des besoins locaux au niveau des mesures de prévention du tabagisme
- Mise en réseau des personnes clés dans la commune
- Elaboration d'un plan de mesures
- Mise en œuvre du plan de mesures
- Ancrage durable de la prévention du tabagisme dans la commune

Le groupe de travail doit être formé et mis en place au plus tard au moment de l'élaboration du plan de mesures qui repose sur les résultats de l'étude des besoins. L'atelier consacré à l'analyse de la situation offre l'occasion d'impliquer les personnes clés et de se

pencher sur la formation d'un groupe de travail. Ainsi, avec des coûts limités, les personnes concernées deviennent des acteurs impliqués.

### **Experts externes**

Nous recommandons aux communes de s'appuyer sur le soutien méthodique d'un expert externe lors la mise en œuvre des six étapes, ou de certaines d'entre elles seulement, en ce qui concerne la prévention du tabagisme. Ce soutien peut avoir un effet positif, notamment en jouant un rôle moteur et stabilisateur.

### **3) Analyse de la situation & atelier**

L'analyse de la situation peut fondamentalement s'appliquer à tous les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, et consiste à décrire la situation actuelle d'une commune. Elle permet de définir clairement les points à améliorer et livre ainsi les bases de la planification et de la mise en œuvre de mesures d'amélioration de la promotion de la santé et de la prévention au niveau communal.

Nous recommandons de commencer par une analyse géographique, c'est-à-dire de localiser les lieux et les situations à risque. Ensuite, il convient de procéder à une analyse des mesures de prévention existantes à l'aide d'une liste de contrôle des offres. L'analyse des objectifs consiste à déterminer quelles mesures et quelles offres sont souhaitables.

On utilise souvent une forme spécifique d'état des lieux participatif pour initier la mise en place d'un projet ([www.radix.ch/etatdeslieux](http://www.radix.ch/etatdeslieux)).

L'analyse de la situation repose principalement sur un **atelier** rassemblant les personnes clés de la commune, lesquelles, dans l'idéal, ont déjà formé un groupe de travail ou une commission conformément à la définition de l'agenda. Si ce n'est pas encore le cas, l'organisation commune de l'atelier peut constituer l'occasion de mettre concrètement en réseau les personnes clés de la commune.

Pour l'organisation et la mise en œuvre de l'analyse de la situation et de l'atelier participatif, le soutien d'experts externes (par ex. des spécialistes de la prévention du domaine des addictions, de la promotion de la santé ou éventuellement du conseil en matière d'addictions) s'est avéré très utile. Il possèdera les compétences nécessaires à l'animation de l'atelier et pourra ainsi faciliter les échanges d'idées entre les différents acteurs présents. De plus, il peut apporter un point de vue extérieur lors de l'élaboration du rapport qui présentera les résultats de l'atelier.

Le rapport sert de base à la planification des décisions et des mesures à venir. Il est bon que le conseil communal en prenne connaissance et / ou le valide.

#### 4) **Elaboration et définition d'un plan de mesures**

Le plan de mesures présente les principaux points, objectifs et groupes cibles à intégrer dans la stratégie de prévention du tabagisme de la commune, ainsi que les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs. Tout en étant adaptées à la situation locale, ces mesures s'alignent sur la **stratégie nationale de prévention du tabagisme** et répondent au **cadre légal cantonal**. Le conseil communal détermine le plan de mesures et met à disposition les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Il confie ce mandat au groupe de travail.

L'expérience montre que l'état des lieux met généralement en évidence des points qui nécessitent une intervention, ainsi que différentes possibilités d'action. Néanmoins, toutes ces actions ne peuvent pas et ne doivent pas être immédiatement mises en œuvre. Rappelons qu'il n'est en effet pas toujours nécessaire de mettre en place de nouvelles offres. Il suffit souvent d'adapter des offres existantes, de promouvoir la collaboration ou de favoriser la mise en réseau.

#### 5) **Mise en œuvre du plan de mesures**

- La mise en œuvre des mesures dépend des priorités, des ressources financières et humaines disponibles, ainsi que du cadre politique.
- Le cadre légal cantonal doit être pris en considération lors du développement et de la mise en œuvre d'un plan de mesures communal de prévention du tabagisme.
- Afin d'ancrer durablement la prévention du tabagisme au niveau communal, le plan doit combiner des **mesures de prévention d'ordre structurel et comportemental**.

Les activités de conseil, d'accompagnement de projet et le soutien offerts par des institutions spécialisées communales, régionales ou cantonales, se sont avérés très utiles pour les communes lors du développement et de la mise en œuvre du plan de mesures (voir Furrer et al. 2010).

Suite à la clôture et à l'évaluation des projets dans les 15 communes participant au projet pilote « Prévention du tabagisme au niveau communal », nous avons prévu d'élaborer d'ici 2011 une synthèse des mesures les plus efficaces et de la publier sur le site Internet de RADIX pour que les communes et les professionnels intéressés puissent directement l'exploiter.

#### 6) **Ancrage du plan de mesures dans la commune**

L'objectif des politiques locales de lutte contre le tabagisme est de mettre en place, dans le cadre du projet, des mesures de prévention du tabagisme durables et contraignantes, tout en respectant la législation cantonale.

Il est fortement improbable qu'une fois achevé, un projet soit poursuivi si son contenu n'a pas été institutionnalisé et ancré dans les structures locales. Par conséquent, la prévention doit devenir une partie intégrante du quotidien de la commune.

Nous recommandons donc les mesures suivantes:

- Implication dans la durée des personnes clés de la commune dans le domaine de la prévention (par ex. création d'une commission sur la prévention ou d'une table ronde sous la direction d'un membre de l'exécutif)
- Élaboration de directives à caractère contraignant relatives à la consommation de tabac dans la commune (politique en matière de tabac)
- Mise à disposition de moyens financiers locaux
- Évaluation du processus, des résultats et de l'ancrage du projet de prévention du tabagisme au niveau communal

## Facteurs positifs et facteurs négatifs pour la mise en œuvre du projet sur le terrain

Vous trouverez ci-dessous une présentation des facteurs positifs et des facteurs négatifs influençant la mise en œuvre des mesures dans les communes. Elle repose d'une part sur le [rapport d'évaluation sur le projet pilote \(Furrer et al., 2010\)](#), d'autre part sur les commentaires des experts et des représentant-e-s des communes lors des réunions régulièrement organisées tout au long du projet pilote dans le but de partager les expériences des uns et des autres.

### Coordination aux niveaux fédéral, cantonal et communal

#### Facteurs positifs

La prévention peut gagner en efficacité lorsqu'elle est menée de manière coordonnée et harmonisée aux niveaux fédéral, cantonal et communal. L'expérience acquise lors d'autres projets nationaux axés sur les communes - par exemple dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme (Les communes bougent !)<sup>1</sup> – montre qu'en étant coordonnée avec les niveaux fédéral et cantonal, la mise en œuvre à l'échelle locale d'une prévention axée sur les communes a davantage de chances de réussir.

### Prévention comportementale et structurelle

Pour garantir l'efficacité des mesures, il est indispensable d'articuler à l'échelle locale une prévention structurelle et une prévention comportementale (voir Bühler & Kröger, 2006).

- La *prévention comportementale* consiste d'une part à influencer les comportements individuels en informant la population, d'autre part à prendre en considération les processus psychiques des individus. Son objectif est d'orienter les comportements, mais aussi de renforcer la personnalité et l'autonomie des individus. Il est possible d'adopter une approche axée sur la personne en l'insérant dans le cadre de relations personnelles dans des groupes d'une certaine taille ou dans les médias. D'une manière générale, la prévention comportementale se propose de renforcer la confiance en soi et de promouvoir les compétences permettant de surmonter les difficultés. Dans le cas de la prévention du tabagisme, l'accent est mis sur ces deux points: retarder autant que possible le moment où les individus commencent à fumer et les amener à arrêter de fumer.<sup>2</sup>
- La *prévention structurelle*, qui prend la forme de politiques et de stratégies législatives et réglementaires, vise un effet plus large. Elle agit sur les facteurs environnementaux, les lois, les cadres de vie et de travail, c'est-à-dire sur les conditions sociales, culturelles, juridiques et économiques.

<sup>1</sup> <http://www.lescommunesbougent.ch/>

<sup>2</sup> <http://www.at-suisse.ch/>

Afin de limiter l'attractivité du tabac, l'accès aux produits à base de tabac et les effets du tabagisme passif, des mesures structurelles comme l'interdiction de fumer dans les bâtiments publics ou sur le lieu de travail, la définition d'un âge minimal légal ou la restriction des publicités se sont avérées très efficaces.<sup>3</sup>

#### **Normes qualitatives**

Aux yeux des communes comme des experts, disposer d'une méthodologie, d'instruments, de compétences et d'exemples de mesures efficaces, de même qu'avoir la possibilité d'être accompagné par des experts à même d'appliquer les connaissances et les normes à l'échelle de la commune et de les adapter à sa situation particulière, constituent des facteurs de réussite essentiels (Furrer et al., 2010).

#### **Ancrage dans la commune**

Les mesures pensées dans le long terme et visant à un « changement politique » au sein de la commune se montrent généralement très efficaces (Peters & Wapf, 2006).

Comme en témoigne l'évaluation du projet pilote (Furrer et al., 2010), la composition et l'implication du groupe de projet, le soutien politique au sein de la commune ainsi que l'engagement de la direction du projet jouent un rôle particulièrement important dans la réussite de ces mesures.

#### **Actions à caractère contractuel via la coopération et la mise en réseau**

Parmi les autres facteurs de réussite, citons la coordination des actions et la mise en réseau des acteurs, qui permettent des activités à caractère contractuel pour toutes les personnes impliquées. Dans le cadre du projet pilote, de nouvelles coopérations ont été initiées précisément dans les communes qui ne disposaient auparavant pas de structures de prévention. A cet égard, il est possible, soit de se concentrer sur la prévention du tabagisme en particulier, soit d'aborder cette question en même temps que d'autres problèmes pertinents (par ex. l'alcool ou les déchets sur la voie publique), dans le cadre d'une promotion de la santé et d'une prévention à l'échelle communale (Furrer et al., 2010).

#### **Facteurs négatifs**

Pour mettre en place des mesures visant à un changement politique durable dans la commune, il faut des ressources - financières, mais aussi du temps et des personnes. Cela signifie que la commune doit être ouverte à la problématique, mais aussi disposée à investir du temps et des ressources humaines.

Le facteur négatif le plus souvent cité par les conseillers et conseillères est le thème du tabac lui-même. Du point de vue des communes, d'autres problèmes (alcool, déchets sur la voie publique, vandalisme) sont bien plus urgents à traiter. Cela étant, un projet de lutte contre le tabagisme peut constituer pour les communes la première étape dans la mise en place d'une nouvelle stratégie de prévention générale.

<sup>3</sup> [http://www.sucht-info.ch/fileadmin/user\\_upload/DocUpload/Focus\\_Tabac.pdf](http://www.sucht-info.ch/fileadmin/user_upload/DocUpload/Focus_Tabac.pdf)

## Instruments et outils

Durant le projet pilote 2008-2010 « [Prévention du tabagisme au niveau communal](#) », l'analyse de la situation a été réalisée à l'aide de l'instrument « état des lieux ».

Le guide pratique ainsi que divers outils destinés à l'état des lieux peuvent être téléchargés gratuitement par les représentants des communes et les experts intéressés sur le site de RADIX.

**Etat des lieux,  
guide pratique et  
outils destinés à l'état  
des lieux**

[www.radix.ch/etatdeslieux](http://www.radix.ch/etatdeslieux)

## Le tabac, un facteur de risque pour la santé

### Proportion de fumeurs en Suisse

En Suisse, environ deux millions de personnes consomment des produits du tabac. Parmi la population résidante comprise entre 14 et 65 ans, le pourcentage de fumeurs s'élève globalement à 27%, soit 31 % chez les hommes et 23 % chez les femmes. Un quart des 14-19 ans fument (14 % quotidiennement, la consommation étant approximativement identique chez les garçons et chez les filles).

Par ailleurs, 51 % des fumeurs souhaitent arrêter de fumer, 26 % d'entre eux dans les six prochains mois.<sup>4</sup>

### Nocivité

Chaque année, quelque 60 000 personnes meurent en Suisse. Environ 8 300 de ces décès sont causés ou favorisés par le tabac, soit une proportion de 15 %.<sup>5</sup>

D'innombrables études prouvent la nocivité du tabac. Sa fumée contient plus de 4 000 substances chimiques, des dizaines d'entre elles étant nocives pour la santé. Quant à la nicotine, elle provoque une forte dépendance. De fait, la consommation de cigarettes peut être fortement addictive.

Fumer est un facteur de risque important dans l'apparition de nombreuses maladies, en particulier du cancer.

Mais les autres formes de consommation de tabac (pipe à eau, tabac à priser, tabac à chiquer et snus) peuvent également provoquer une dépendance ainsi que des problèmes de santé. La fumée d'une pipe à eau contient les mêmes substances toxiques que celle d'une cigarette. Or, étant donné que l'on met généralement plus de temps à fumer une pipe à eau, l'organisme incorpore nettement plus de nicotine que lorsqu'on fume une cigarette. Lorsqu'on prise ou que l'on chique du tabac, mais aussi lorsqu'on le consomme sous forme de snus, les substances cancérigènes sont absorbées par les muqueuses de la bouche ou du nez.<sup>7</sup>

### Le tabagisme passif

En 2008, 78 % des 14-65 ans affirmaient être exposés à un tabagisme passif dans les cafés, bars et restaurants, 20 % d'entre eux au moins trois heures par semaine. Toutefois, la nouvelle législation cantonale et nationale sur la protection contre le tabagisme passif a sans nul doute apporté des améliorations dans ce domaine (voir [Etat actuel de la politique de prévention du tabagisme dans les cantons et à l'échelle fédérale](#)).

Le tabagisme passif est dangereux pour la santé. Cancérigène, il peut être à l'origine de cancers du poumon, de maladies cardiovasculaires, d'asthme et d'infections des voies respiratoires. Il n'existe pas de seuil au-dessous duquel le tabagisme passif n'est pas nocif. Le risque d'attaque cérébrale est deux fois plus important chez les fumeurs passifs que chez les autres non-fumeurs. Le risque de cancer du poumon ou d'infarctus du myocarde est d'environ 25 % plus élevé. En cas d'exposition importante et surtout régulière, le

<sup>4</sup> <http://www.tabakmonitoring.ch/ResultatsActuel.html>

<sup>5</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/02/04/dos/03.html>

<sup>6</sup> <http://www.obsan.admin.ch/bfs/obsan/fr/index/05/publikationsdatenbank.Document.114446.pdf>

<sup>7</sup> <http://www.feelok.ch/v1/rauchenV2/arbeitsgruppe/13112008/moduleTexte/21.doc>

risque de cancer du poumon augmente même de 100 %. Les enfants sont ceux qui souffrent le plus du tabagisme passif; les enfants dont les parents fument sont nettement plus touchés par l'asthme ou les bronchites.<sup>8</sup>

### **Facteurs sociaux**

En Suisse comme dans les autres pays européens, la pauvreté et les handicaps sociaux sont étroitement liés à la santé et à l'espérance de vie. Par exemple, le risque d'être exposé au tabagisme passif avant la naissance est en lien avec le statut social de la mère. Selon des recherches menées en Allemagne, plus de 20 % des ouvrières spécialisées ou sans qualification fument pendant la grossesse, tandis que cette proportion descend à 3,9 % chez les employées de niveau supérieur (Bachmann & Neuhaus, 2010).

---

<sup>8</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/07322/index.html?lang=fr>

## Changement de paradigme dans la politique de lutte contre le tabac

### Objectifs fondamentaux de la prévention du tabagisme au niveau cantonal

Les principaux domaines d'action de la prévention sont du ressort des cantons et des communes.

Ces dernières années, la politique de lutte contre le tabac a continué à se développer et a guidé la prévention à l'échelle nationale, cantonale et communale.

Les mesures mises en place correspondent aux objectifs fondamentaux suivants:

- Empêcher les individus de commencer à fumer ou retarder autant que possible le moment où ils commenceront
- Motiver les fumeurs et fumeuses à arrêter de fumer
- Permettre aux enfants et aux jeunes de grandir dans un environnement sans tabac
- Protéger les personnes ne fumant pas du tabagisme passif<sup>9</sup>

### Une prévention du tabagisme efficace

Au vu des réussites de la prévention du tabagisme au cours des dernières années, il semble évident de poursuivre les efforts entrepris jusqu'à présent.

En Suisse, la proportion de fumeurs et fumeuses chez les 14-65 ans a continué à reculer: elle est passée de 29 % en 2007 à 27 % en 2008, ce qui représente au total une réduction de six points de pourcentage par rapport à l'année 2001 (33 %). Chez les 14-19 ans, le recul est encore plus net: la proportion, qui était de 31 % en 2001, est descendue à 23 % en 2008.<sup>10</sup>

De plus, la prévention intensive de ces dernières années a permis de faire reculer la mortalité due au cancer du poumon chez les hommes.<sup>11</sup>

### Changement de paradigme dans l'opinion publique

Outre ces résultats positifs, un autre élément témoigne de l'efficacité et du succès à long terme des mesures de prévention du tabagisme déployées à l'échelle nationale, cantonale et communale, à savoir le changement de perspective qui a pu être introduit dans l'opinion publique. De fait, les mesures structurelles sont de mieux en mieux acceptées par les cantons et la population. C'est également ce que montrent régulièrement les sondages: 67 % de la population soutient une interdiction générale de fumer dans les entreprises du secteur de la restauration (et 82 % sur le lieu de travail), 71 % se déclare en faveur d'une interdiction globale de la publicité, qui ne s'appliquerait cependant pas aux points de vente de tabac, et 87 % approuve une interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans. Les résultats des votations populaires cantonales (protection contre le tabagisme passif,

<sup>9</sup> [http://www.sucht-info.ch/fileadmin/user\\_upload/DocUpload/Focus\\_Tabac.pdf](http://www.sucht-info.ch/fileadmin/user_upload/DocUpload/Focus_Tabac.pdf)

<sup>10</sup> <http://www.bag.admin.ch/shop/00010/00251/index.html?lang=fr> > pdf

<sup>11</sup> <http://www.sucht-info.ch/fr/faits-et-chiffres/tabac/>

interdiction de la vente et interdiction de la publicité) reflètent également ce phénomène.<sup>12</sup> Longtemps considérée comme un plaisir et peu remise en question, la consommation de tabac est de plus en plus perçue comme une pratique nocive pour la santé.

Si par le passé, la politique de lutte contre le tabagisme tendait à être relativement permissive, aujourd'hui, elle est essentiellement axée sur la santé et la réglementation. Or, cette tendance peut être davantage renforcée, notamment en élaborant à l'échelle communale des solutions durables, capables de susciter l'adhésion de la majorité.

Des mesures préventives, axées sur le comportement, restent également pertinentes et indispensables. De fait, le nombre d'adultes qui veulent arrêter de fumer reste élevé (51 %)<sup>13</sup> et l'âge de la consommation de la première cigarette est toujours très bas (38 % des jeunes âgés de 13 ans ont déjà fumé).<sup>14</sup>

---

<sup>12</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/03814/05009/index.html?lang=fr>

<sup>13</sup> <http://www.tabakmonitoring.ch/ResultatsActuel.html>

<sup>14</sup> [http://www.sucht-info.ch/fr/medias/communiques-de-presse/article/les-jeunes-suissees-recourent-moins-souvent-a-l'alcool-au-tabac-et-au-cannabis/?tx\\_ttnews\[backPid\]=93&cHash=85ea2ee0f69a5f55b651d0a7e1ec7908](http://www.sucht-info.ch/fr/medias/communiques-de-presse/article/les-jeunes-suissees-recourent-moins-souvent-a-l'alcool-au-tabac-et-au-cannabis/?tx_ttnews[backPid]=93&cHash=85ea2ee0f69a5f55b651d0a7e1ec7908)

## Etat actuel de la politique de prévention du tabagisme dans les cantons et à l'échelle fédérale

### Prévention structurelle

#### Dispositions légales au niveau cantonal

Des mesures structurelles ont été mises en place afin de limiter l'accès au tabac ainsi que les effets du tabagisme passif. Ces mesures découlent de nombreuses dispositions légales prévues à l'échelle cantonale dans les trois domaines suivants:

- Protection contre le tabagisme passif
- Interdiction de la vente de tabac aux mineurs
- Restriction de la publicité et du sponsoring

### Présentation de la législation cantonale actuelle

- Carte publiée sur le site Internet de l'Office fédéral de la santé publique<sup>15</sup>
- Dossier sur la politique de lutte contre le tabac dans les cantons et en Europe<sup>16</sup>
- La politique de lutte contre le tabagisme dans les cantons<sup>17</sup>

### Prévention comportementale

Aider les fumeurs à se défaire de la dépendance à la nicotine fait partie des prestations importantes des structures spécialisées dans la prévention du tabagisme et des addictions, de même que des ligues contre le cancer et des ligues pulmonaires cantonales, qui proposent leurs offres en partie en coopération avec des organismes nationaux comme l'association suisse pour la prévention du tabagisme ou RADIX. Ces offres incluent des mesures d'éducation, un soutien aux écoles et aux entreprises qui introduisent une interdiction de fumer, des informations, des campagnes de sensibilisation et de motivation, ainsi que des conseils individuels aux fumeurs et fumeuses qui souhaitent arrêter de fumer.

### Présentation des mesures des cantons

Presque tous les cantons (sauf trois) mènent des mesures de prévention du tabagisme, qui ne sont toutefois pas planifiées dans le long terme. Parmi eux, trois cantons se concentrent sur la mise en œuvre de la législation cantonale et 21 proposent également des mesures visant à agir sur le comportement des individus (voir Pfister, Biedermann & Müller, 2007).

Le financement de ces mesures dans les cantons se fait à différents niveaux et est marqué par les stratégies de prévention du tabagisme qui existent dans les communes, les cantons et au niveau fédéral. Le Fonds de prévention du tabagisme est un partenaire national important, qui soutient les mesures de prévention dans différents champs d'action (présentation des projets financés).<sup>18</sup>

<sup>15</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/03814/index.html?lang=fr>

<sup>16</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/03814/05009/index.html?lang=fr>

<sup>17</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/03814/index.html?lang=fr> > pdf

<sup>18</sup> [http://www.bag.admin.ch/tabak\\_praevention/00879/index.html?lang=fr](http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/00879/index.html?lang=fr)

**Présentation des prestations des acteurs cantonaux**

Présentation des cantons dans lesquels les structures spécialisées dans la prévention du tabagisme et des addictions, de même que les ligues contre le cancer et les ligues pulmonaires cantonales poursuivent des activités régionales de lutte contre le tabagisme avec l'Association suisse pour la prévention du tabagisme.<sup>19</sup>

**Programme national tabac (PNT) 2008-2012**

La stratégie nationale de prévention du tabagisme 2008-2012<sup>20</sup> comprend un ensemble d'objectifs en termes de prévention comportementale et structurelle, lesquels doivent permettre de réduire davantage le nombre de décès et de pathologies liés au tabac en Suisse.

Ce programme se propose plus particulièrement d'aider d'une part les jeunes non-fumeurs à ne pas commencer à fumer, d'autre part les jeunes fumeurs à arrêter de fumer.

Il a également pour objectif d'harmoniser la prévention du tabagisme entre la Confédération, les cantons et les communes. De fait, une prévention harmonisée permet d'utiliser efficacement les ressources et d'exploiter les synergies, mais aussi d'augmenter de manière générale l'efficacité des mesures.

**2010: Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif**

Conformément à la stratégie nationale de prévention du tabagisme 2008-2012 de l'OFSP, l'Assemblée fédérale a adopté le 3 octobre 2008 une nouvelle loi de protection contre le tabagisme passif, laquelle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2010.<sup>21</sup>

En définissant une norme minimale de protection contre le tabagisme passif, la loi fédérale répond en partie aux évolutions observées au niveau cantonal. Les cantons peuvent continuer à adopter des règles plus strictes que celles de la législation fédérale. Ceci vaut pour les législations cantonales qui seront adoptées à l'avenir comme pour les législations qui existaient déjà lors de l'entrée en vigueur de la loi fédérale. Les cantons peuvent par exemple refuser d'accorder des autorisations de fumer aux établissements ou interdire le service dans les fumoirs des restaurants.<sup>22</sup>

<sup>19</sup> <http://www.at-schweiz.ch/fr/page-daccueil/experience-non-fumeur/centres-cantonaux.html>

<sup>20</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/00613/index.html?lang=fr>

<sup>21</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/07322/07324/index.html?lang=fr>

<sup>22</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/03814/index.html?lang=fr>

## Bibliographie

Aguirre-Molina, M. (1996): Community-based approaches for the prevention of alcohol, tobacco, and other drug use. *Annual Review of Public Health*, 17, 337-358.

Bachmann, N. & Neuhaus, M. (2010). Quatrième rapport sur la santé du canton de Berne. Inégalité des chances en santé. Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne. Disponible sur Internet:

<http://www.gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheit/gesundheit/publikationen/kennzahlenbuecherundbasisauswertungen.html> (état 14/07/2010)

Bühler, A. & Kröger, C. (2006). Expertise zur Prävention des Substanzmissbrauchs. (Forschung und Praxis der Gesundheitsförderung Band 29). Köln: Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung.

Brewer, G.D. & de Leon, P. (1983). *The Foundations of Policy Analysis*. Homewood, Ill.

Furrer, C., Oetterli, M., Wight, N. & Balthasar, A. (2010). Evaluation « Prévention du tabagisme au niveau communal ». Lucerne: Interface. Disponible sur Internet:

<http://upload.sitesystem.ch/B2DBB48B7E/5B4613A676/C9457E1CC4.pdf> (état 14/07/2010)

Grunow, D. & Grunow-Lutter, V. (2000). *Der öffentliche Gesundheitsdienst im Modernisierungsprozess*. München.

Loss, J., Seibold, C., Eichhorn, C. & Nagel, E. (2008). *Programmplanung in der gemeindenahen Gesundheitsförderung*. Institut für Medizinmanagement und Gesundheitswissenschaften, Universität Bayreuth.

Peters, M. & Wapf, B. (2006). Efficacité de l'approche communautaire dans la prévention des problèmes de dépendance et de drogue. Résultats internationaux et conclusions pour la Suisse. Zurich: econcept. Disponible sur Internet:

<http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/00598/index.html?lang=fr> (état 14/07/2010)

Pfister, T., Biedermann, A. & Müller, R. (2007, unveröffentlicht). Situation von Gesundheitsförderung und Prävention in den Kantonen. Herzogenbuchsee: Public Health Services. (Im Auftrag des BAG).

Roth, P., Jordi, Ch. & Meyer, M. (2007). Leitfaden für eine Alkoholpolitik ihrer Gemeinde. RADIX/Service de santé Zoug.

## Préstations RADIX

Nous vous soutenons dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de politique communale de prévention du tabagisme.

Contact :  
Christian Wilhelm  
[wilhelm@radix.ch](mailto:wilhelm@radix.ch)  
021 329 01 57

## Mentions légales

Editeur : RADIX, Centre de compétences suisse en promotion de la santé et prévention  
[www.radix.ch](http://www.radix.ch)

Autrices : Corinne Caspar et Sandra Kull en collaboration avec Carlo Fabian et Christian Jordi (RADIX)

Traduction : BMP Translations AG, Bâle  
Relecture : RADIX, bureau Suisse romande

Août 2010